

24.05.2016 – 11:11 Uhr

Lancement de l'initiative populaire « Pour un congé paternité raisonnable, en faveur de toute la famille »

Bern (ots) -

Le Parlement a, dans l'ensemble, rejeté 30 fois le congé paternité du revers de la main. Mais le peuple a une opinion toute différente sur ce sujet : 80% des votants veulent un congé paternité. Pour cette raison, une large alliance de la société civile s'est constituée avec l'association faîtière « Le congé paternité maintenant ! » qui lance aujourd'hui une initiative populaire pour un congé paternité de 20 jours, dont les jours peuvent être pris séparément de manière flexible durant l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Le thème du congé paternité montre la taille importante du fossé qui existe entre le monde politique et la population. Pour cette raison, des organisations faîtières des travailleurs (Travail.Suisse), des organisations pour les hommes et les pères (männer.ch), des organisations pour les femmes (Alliance F) et des organisations pour la famille (Pro Familia), en tout plus de 140 associations et fédérations, ont pris le dossier en main et lancent aujourd'hui l'initiative populaire « Pour un congé paternité raisonnable, en faveur de toute la famille ».

Un congé paternité : en faveur de la famille et la société

La naissance d'un enfant change tout : La famille, le couple, le travail, le temps libre. C'est un processus de repositionnement, dans lequel la mère et l'enfant ont leur place biologique et disposent des conditions cadre légales nécessaires. Pour le père, c'est autre chose : En Suisse, il n'existe aucun droit à un congé payé ou à un congé sans solde. C'est d'autant plus grave, que les effets positifs d'un engagement paternel précoce sont prouvés. Le lien avec le bébé est plus fort et la participation au développement de l'enfant est plus intensive. Les enfants dont les pères se sont impliqués très tôt ont plus de compétence sociale, ils réussissent mieux à l'école et sont plus solides psychiquement. Les pères en bénéficient se positionnant de manière équilibrée entre leurs différents rôles comme partenaire, père et acteur professionnel, ce qui a un impact positif sur leur santé, et même sur leur productivité au travail. Pour les mères aussi, la présence des pères est importante. Elles sont plus soutenues, leur santé est meilleure et la satisfaction dans la relation est plus grande. Qui plus est, un congé paternel facilite la réintégration des femmes dans le monde professionnel et promeut ainsi la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ce qui permet une continuité professionnelle plus élevée, de meilleures perspectives de carrière professionnelle et des revenus AVS/APG/AI plus élevés.

Le congé paternité promeut la conciliation travail/famille et agit contre la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée

Concilier la vie professionnelle et la vie familiale relève de la plus haute importance au niveau de l'économie nationale. Pourtant, la Suisse fait très peu dans ce domaine et ce, bien que le monde politique se plaigne constamment du manque de main-d'oeuvre qualifiée. Les premiers temps après la naissance constituent un moment charnière, également en ce qui concerne l'activité professionnelle de la femme. Si les pères ne sont pas présents au sein de la famille durant cette période, ils manquent un moment important et risquent d'être totalement distancés par rapport à la mère dans l'apprentissage des soins prodigués à l'enfant. Ce qui, par la suite, sédentarise le rôle de la mère à la maison. Cela a pour conséquence de réduire ou de supprimer l'activité professionnelle des femmes. 20 jours de congé paternité pouvant être pris de manière flexible permettent au père d'être un partenaire solide après la naissance. Il pourrait, par exemple, s'occuper, à côté des soins prodigués à la mère et l'enfant, des éventuels frères et soeurs du nouveau-né, de prendre en charge la familiarisation avec la crèche, d'effectuer des tâches ménagères ou d'installer la chambre d'enfant chez les grands-parents. Un père pourrait ainsi rester deux semaines à la maison après la naissance du nouveau-né et, avec le temps restant, réduire de 20% son activité professionnelle pendant 10 semaines. Les employés seraient donc gagnants, car ils pourraient essayer le modèle à temps partiel, mais les employeurs aussi, car ils pourraient mieux planifier et préparer les absences.

Le congé paternité : Une chance pour l'économie suisse

Un congé paternité de 20 jours a un effet positif sur les PME, car la situation actuelle n'est ni équitable, ni solidaire. Le plus chanceux est celui qui travaille pour une grande entreprise ou dans l'administration. Par contre, si le père travaille dans une PME, il aura vraisemblablement moins de chance et devra se contenter d'un jour ou de sacrifier des journées de vacances ou, si la famille peut se le permettre financièrement et que l'employeur est d'accord, de prendre un congé sans solde. Le modèle proposé avec le financement via l'allocation pour perte de

gain (APG) permet à toutes les entreprises de proposer un congé paternité digne de ce nom et pouvant être pris de différentes manières. Cela signifie un traitement égal de toutes les entreprises. L'exemple du congé maternité montre que les entreprises savent gérer les absences. Vient s'ajouter à cela le fait que les absences à cause du service militaire sont devenues beaucoup plus rares dans les entreprises. Les 20 jours de congé paternité sont donc tout à fait supportables financièrement.

Le congé paternité ne vaut pas plus cher qu'une tasse de café par mois

Dans son rapport de 2013, le Conseil fédéral évalue les coûts d'un congé paternité de quatre semaines (28 jours d'indemnités journalières) à 384 millions de francs. Cela correspond à environ 0,12% de la somme salariale en Suisse, c'est-à-dire 0,06% du salaire à verser par les employés et les employeurs. Pour un salaire mensuel de 6000 francs, cela signifie 3.60 francs, donc pas plus qu'une tasse de café. Un congé paternité est supportable financièrement.

Un vrai congé paternité payé de 20 jours représente un investissement pour l'avenir : Il est nécessaire, adapté à notre époque et peut être financé. Il représente un premier pas concret vers un congé parental, qui ne doit en aucun cas toucher aux acquis du congé maternité. Le congé paternité est utile aux pères, aux enfants, aux mères, aux employés et aux employeurs, en fait à toute la société.

Plus d'informations à ce sujet sous : www.conge-paternite.ch \$ Dossier entier et Foto:
http://www.travailsuisse.ch/medias/communiques_de_presse

La récolte de signatures de l'initiative sur le congé paternité démarre simultanément dans la rue et sur internet. On peut signer l'initiative sous <https://wecollect.ch/fr/campaign/conge-paternite/>. Plus de 40'000 signatures ont déjà pu être récoltées via la plateforme indépendante.

Citations:

Adrian Wüthrich, Président de l'association « Le congé paternité maintenant ! » et Président de Travail.Suisse « Le Parlement ignore la volonté populaire. Pour cette raison, une large alliance de la société civile s'est constituée pour lancer une initiative populaire en faveur d'un congé paternité raisonnable de 20 jours, facilitant ainsi aux parents le démarrage dans leur vie de famille. »

Clivia Koch, Vice-présidente de l'association « Le congé paternité maintenant ! » et membre du Comité d'Alliance F « Un congé paternité s'impose depuis longtemps. Du point de vue de la femme, il n'offre que des avantages comme : un partenariat sur un pied d'égalité, une réinsertion professionnelle plus facile après le congé maternité et une meilleure utilisation du potentiel de formation et de carrière. »

Arno Kerst, Président Syna

« Nous avons fait des expériences extrêmement décevantes en ce qui concerne le congé paternité dans les négociations de règlements des conventions collectives. Il est donc urgent de mettre en place une solution unique via l'allocation pour perte de gain, de manière similaire au congé maternité. »

Markus Theunert, Secrétaire général de Männer.ch « Celui qui dit non à un congé paternité, dit non à l'égalité homme/femme, car l'égalité n'existe pas sans un engagement paternel. »

Stefan Müller-Altermatt, Président de transfair « Le Parlement a échoué en ne se mettant pas dans la peau de la génération des parents d'aujourd'hui. »

Laurent Wehrli, Président de Pro Familia Suisse « Proposer un congé paternité, c'est aussi construire un nouveau modèle où chaque parent a la possibilité de s'impliquer à sa manière dans l'éducation de son enfant. C'est recréer plus d'égalité au sein de la cellule familiale. C'est surtout pour Pro Familia Suisse un premier pas qui permet aux femmes de poursuivre leur activité professionnelle et de choisir une nouvelle organisation familiale. »

Gerhard Andrey, Partner Liip SA

« Avec un taux de naissances d'environ 1,5 et 4 semaines de congé paternité, cela correspond à des absences d'en moyenne 6 semaines pour l'ensemble de la carrière professionnelle d'un homme. En tant qu'entreprise, je peux assumer cela sans problème. »

Contact:

- Adrian Wüthrich, Président de l'association « Le congé paternité

maintenant ! »; Président de Travail.Suisse, Tél. portable : 079 287 04 93

- Clivia Koch, Vice-présidente Association « Le congé paternité maintenant ! » ; Membre du comité Alliance F, Tél. portable : 079 417 79 58

- Arno Kerst, Président de Syna, Tél. portable : 079 598 67 70

- Markus Theunert, Secrétaire général männer.ch, Tél. portable : 079 238 85 12

- Stefan Müller-Altermatt, Président de transfair, Tél. portable : 076 332 15 26

- Laurent Wehrli, Président de Pro Familia Suisse, Tél. portable : 079 221 80 62

- Gerhard Andrey, Partner Liip SA, Tél. Portable: 078 694 25 11

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100788378> abgerufen werden.